

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



**OFFICIEL 66 N°22 DU 26/01/2024**  
**SAISON 2023/2024**

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11**

770 avenue d'Argelès Sur  
Mer 66100 PERPIGNAN

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66**  
**Saison 2023/2024**

N° d'astreinte des ELUS le  
WEEK-END (uniquement)  
du vendredi après 17h00  
jusqu'au dimanche 15h00  
en cas d'alerte météo et  
circonstances  
exceptionnelles  
(décès , accident ...) :



**06 10 84 48 53**

**L'OFFICIEL 66 N°22 DU 26/01/2024**  
**SAISON 2023/2024**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Comité Directeur

### REUNION PLENIERE DU 25/01/2024 – PV N°22

**Président** : Eric WATTELLIER

**Président Délégué** : Marc WATTELLIER

**Secrétaire Général** : Vincent GRISORIO

**Présents** : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Annick COUEFFEC, Jean-Luc GARCIA, Aline GARRIGUE, Philippe MARCO-GREGORI, Marc PAULY, José PICHENEY, Christophe SALMERON

**Excusés** : Abdelali CHAOUJ, Sandrine DOMART, Didier GLEIZES, Didier ROMERO, Pascale VILANOVE

**Assistent** : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *A la demande du Président le procès-verbal de la précédente réunion plénière est approuvé à l'unanimité.*

### INTERVENTIONS MEMBRES DU CD ET INVITES

- **Assemblée Générale Elective du District des P-O** : le samedi 15 juin 2024 à 09h30 (enregistrement des pouvoirs), lieu à déterminer.
- Olivier ASTRUIT : futsal des jeunes
- Marc WATTELLIER : sport handicap

### MOUVEMENT DES COMMISSIONS

- Mr GONZALEZ Miguel intègre la Commission Départementale d'Appel.

### WEEK-END DES BENEVOLES DES 9 ET 10/03/24 A CLAIREFONTAINE

- **Dirigeants(es) retenus(es) par le Comité Directeur**

Anna ROMERO – FC ST FELIU AVALL

Myriam GUELIL – OL HAUT VALLESPIR

Nadine STEIN – FC CERET

Laetitia MARTINEZ – EMPIRE FUTSAL

Arnaud BOURGUIGNON – FUTSAL BOURG MADAME PYRENEES CATALANES

Hugo CANDILLE – FC ILLE NEFIACH



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES DES 23 ET 24/03/24

- MATCH INTERNATIONAL à LYON FRANCE / ALLEMAGNE
- Dirigeants(es) retenus(es) par le Comité Directeur

Josette GONTIER – FC LE SOLER  
Salim KADRIOUI – SPORTING PERPIGNAN NORD  
Justine GERAUD – FC TROUILLAS  
Romain DELMAS – SO RIVESALTES  
Stéphanie MUNOZ – AS BAGES - VILLENEUVE



**Le Président**

**Eric WATTELLIER**



**Le Secrétaire Général**

**Vincent GRISORIO**



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

### REUNION DU 23/01/2024 – PV N°21

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA

Excusé : Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### MATCHES REMIS / A REJOUER

- Le match de Coupe du Roussillon U13 du 09/12/23 N°27619661 FC VINCA 1 / FC PIA 1, donné à rejouer avec 3 arbitre officiels et 1 délégué officiel est fixé au mercredi 07/02/24.
- Le match de Coupe du Roussillon U13 VINCA ou PIA / PRADES se déroulera le 10/02/24.
- Le match de Coupe du Roussillon U13 AFC / PRADES ou VINCA ou PIA devra se jouer le 25/02/24 au plus tard.
- Compte tenu que le 11/02/24 est une journée du calendrier U17 Territoire 2<sup>ème</sup> phase à laquelle participent le SP PERPIGNAN NORD et le PAC, et que la Coupe du Roussillon U17 était programmée à l'origine le 11/02/24, les rencontres de Coupe du Roussillon U17 suivantes sont remises comme suit :
  - CR U17 N°27794158 SPORTING PERPIGNAN NORD / US BOMPAS mercredi 31/01/24
  - CR U17 N°27794159 OCP / PAC mercredi 28/02/23 ou avant sur accord écrit des deux clubs (OCP joue le 31/01 en Coupe d'Occitanie)
- Le match U17 Territoire N°27732689 du 27/01/24 GOAL / PERPIGNAN AC est remis à une date à fixer (Le Groupement Ouest Audois Lauragais joue en Coupe d'Occitanie le 27/01/24 contre MILLAU).

### MODIFICATION PLANNING DE JOURNEE

- Le match de Coupe du Roussillon Séniors ST CYPRIEN / SP PERPIGNAN NORD du 28/01 se jouera à 16h00 (match R1 Féminines en ouverture).

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## DEMANDES DE REPORT DE MATCH

**FC CLAIRA – ST LAURENT** : du 23/01/24, demandant le report du match U13 Animation P/F du 27/01 VINCA / CLAIRA – ST LAURENT (accord des 2 clubs). Cette rencontre est remise au mercredi 28/02/24.

**FC ILLE NEFIACH** : du 23/01/24, demandant le report du match U13 Animation P/D du 27/01 ILLE NEFIACH / ALBERES-ARGELES au 10/02/24 (accord des 2 clubs). Report validé.

**FC FOURQUES** : du 23/01/24, demandant le report du match U15 D2 P/B du 27/01 RC PERPIGNAN MEDITERRANNE / FOURQUES -TROUILLAS (accord des 2 clubs). Cette rencontre est remise au 10/02/24.



### Journée des 20 et 21/01/24

#### U13 TERRITOIRE

▪ **Règlement** : quelque soit le résultat, le vainqueur du défi gagne 1 point de plus

▪ Match U13 Territoire du 20/01/24 BEZIERS / SETE N°27734407

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par **BEZIERS** : + 1pt au classement

▪ Match U13 Territoire du 20/01/24 FUN / BRIOLET

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par **FUN** : + 1pt au classement

▪ Match U13 Territoire du 20/01/24 USEPMM / AGDE N°27734409

Score initial : 0 – 4

Défi remporté par **AGDE** : + 1pt au classement

▪ Match U13 Territoire du 20/01/24 CARCASSONNE / LATOUR BAS ELNE 2 N°27734408

Score initial : 4 – 0

Défi remporté par **CARCASSONNE** : + 1pt au classement

#### U13 ELITE

▪ **Règlement** : en cas de match nul, le vainqueur du défi gagne 1 point de plus

▪ Match U13 Elite du 20/01/24 USEPMM 2 / AFC 1 N°27713831

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par **USEPMM** : + 1pt au classement

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## U13 ANIMATION

**Règlement : en cas de match nul, le vainqueur du défi gagne 1 point de plus**

▪ Match U13 ANIMATION P/B du 20/01/24 THUIR 2 / CANET 4 N°27740556

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par le **FC THUIR** : + 1pt au classement

▪ Match U13 ANIMATION P/B du 20/01/24 CABESTANY / CLAIRA – ST LAURENT 2  
N°27740558

Score initial : 0 – 0

Défi remporté par **CABESTANY OC** : + 1pt au classement

▪ Match U13 ANIMATION P/H du 20/01/24 PERPIGNAN NORD 7 / LE SOLER 3 N°27740176

Score initial : 1 – 1

Défi remporté par le **SPORTING PERPIGNAN NORD** : + 1pt au classement



**Cartons verts**

Valorisation de toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF

### Journée des 13 et 14/01/24

- Match U15 D1 du 14/01 PAC 1 / PRADES 1 N°27750639
- o Carton vert au joueur MALABRY Léo 2548134282 du PAC

### Journée des 20 et 21/01/24

- Match U17 D1 du 21/01 THUIR 4 / BECE 1 N°27733613
- o Carton vert au joueur VAGUER Mathias 2548111567 du FC BECE VALLEE DE L'AGLY

## PROCHAINS TIRAGES

- Tirage ¼ de Finale de Coupe du Roussillon Séniors le 06/02/24 à 16h30. Matches le 10/03/24
- Tirage ½ Finales de Coupe du Roussillon U19 le 06/02 à 16h45. Matches le 24/03/24
- Tirage ¼ de Finale de Challenge Bazataqui le 20/02/24 à 16h30. Matches le 24/03/24
- Tirages ½ Finales de Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 le 20/02 à 16h45. Matches le 21/04/24
- Tirages ½ Finales de Coupe du Roussillon Séniors et Bazataqui le 26/03/24 à 16h30. Matches le 14/04/24

Le Président  
J-C DELATRE

Le Secrétaire  
Régis SANCHEZ

## **Commission des Féminines**

### **REUNION DU 24/01/2024 – PV N°19**

**Présidente** : Annick COUEFFEC (excusée)

**Présents** : Manon ALLIEU, Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Laura GONCALVES, Charles PLANAS

**Excusés** : François BARZIC, Pierre PERU, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

- Enregistrement résultats des 20 et 21/01/24.
- Préparation du plateau de Carnaval du 10/02/24.

### **AMENDE**

**FC LE BOULOU SJPC** : **100€** - forfait d'équipe sur le match Féminines à 8 D1 du 28/01/24 HAUT VALLESPIR / LE BOULOU.

### **MODIFICATION PLANNING DE JOURNEE**

• Le match Féminines à 8 D1 du 28/01/24 CLAIRA – ST LAURENT / POLLESTRES 2 est remis au mercredi 07/02/24 (accord des deux clubs).



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission de Discipline

### REUNION DU 24/01/2024 – PV N°20

**Président** : Philippe MARCO-GREGORI

**Secrétaire** : Gérard DUQUESNE

**Présents** : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

**Représentant des Arbitres** : Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les sanctions disciplinaires, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle. \* Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation : Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI



LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Prochaine réunion le  
Mercredi 31/01/24



## **Commission des Arbitres**

### **► PROCES-VERBAL REUNION DU 24/01/2024 – PV N°6**

**Présents :** Boris GIL, Bruno CAZORLA, Didier ROMERO

*• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **Correspondance reçue**

- Mail reçu du FC CERET demandant des informations concernant la situation d'un arbitre reçu lors de la dernière FIA. Réponse a été faite

### **Conseil de l'ordre du 23 janvier 2024**

- Le PV du Conseil de l'Ordre est consultable dans FOOTCLUBS et ses décisions sont envoyées aux arbitres concernés avec copie à leur club d'appartenance.
  - Le conseil de l'ordre convoque pour sa réunion du mardi 30 janvier 1 arbitre. L'intéressé a été informé par mail avec son club d'appartenance en copie de la convocation.
- Les décisions du Conseil de l'Ordre sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district des Pyrénées-Orientales de Football, dans les 7 jours à compter du lendemain de leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F**

### **Formation Initiale à l'Arbitrage**

- La prochaine formation aura lieu du 18 au 20 février 2024 au stade Eric Cantona à Argelès sur Mer

LE PRÉSIDENT  
Boris GIL



LE SECRÉTAIRE  
Bruno CAZORLA

